

## Accompagner les restructurations

L'organisation territoriale actuelle des armées ne correspond plus aux besoins et est génératrice de cloisonnements et de surcoûts.

L'administration et les soutiens ont besoin d'être restructurés. Cette réforme permettra en outre de trouver les financements nécessaires à la modernisation des équipements et à l'amélioration des conditions de vie et d'entraînement des personnels.

Le Livre blanc énonce les principes qui devront guider cette adaptation :

- Les **capacités opérationnelles** des forces, telles que définies à partir des nouveaux contrats opérationnels, **doivent impérativement être respectées et modernisées** ;
- La **restructuration devra donc porter en priorité sur les soutiens et l'administration** ;
- Les **personnels militaires devront se concentrer sur les missions opérationnelles**, les personnels civils sur les tâches administratives et de soutien, dès lors qu'elles ne sont pas l'objet d'une externalisation ;
- La capacité à faire face à de **brusques changements de contexte** et à monter en puissance devra être préservée.

*Cette transformation fera l'objet d'un accompagnement social et territorial.*

**Un dispositif majeur d'accompagnement social et professionnel des restructurations sera mis en place, en tirant tous les enseignements des expériences passées.**

Une partie des mesures aura pour objet de faciliter la mobilité géographique et professionnelle des personnels civils. Elles comprendront des moyens spécifiques pour les ouvriers de l'Etat auxquels ne s'appliquent pas les mesures destinées aux fonctionnaires.

Un second ensemble de mesures favorisera la reconversion de personnels civils et militaires, notamment pour la réalisation de projets personnels, sous forme d'indemnités de départ ou de pécules.

Enfin, les aides à l'accès au logement et à l'emploi des conjoints seront renforcées.

**Les territoires qui seront touchés par les mesures de restructuration bénéficieront d'un accompagnement économique.**

Des financements particuliers seront affectés à des projets de développement économique locaux, susceptibles de prendre le relais de la présence d'unités militaires ou d'établissements de défense sur un territoire.

Cet accompagnement requiert la mise en place d'un **dispositif gouvernemental** associant les délégations à l'aménagement et à la compétitivité du territoire (DIACT), sous l'autorité du Premier ministre, et les délégations aux restructurations du ministère de la défense.

Ce dispositif sera relayé au niveau local par des comités territoriaux autour des préfets.

Des mesures concrètes favoriseront la cession des emprises immobilières et le financement d'activités économiques nouvelles.